

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 598

30 mars 2011

### SOMMAIRE

Dukaat S.A. ....	28685	Spes S.à r.l. ....	28678
Dukaat S.A., SPF ....	28685	Steelgold Trading SA ....	28683
Finance Invest Luxembourg S.A. ....	28694	STENTOR et Cie SPF S.A. ....	28701
Finance Invest Luxembourg Spf S.A. ....	28694	Stentor SPF S.A. ....	28683
Nixxis Group S.A. ....	28704	STRB Investments I S.à r.l. ....	28684
PEOPLE PRIMETIME GROUPE, Groupe- ment Européen d'intérêt économique ..	28704	Sublim Investments S.A. ....	28684
PEPP1 S.A. ....	28658	Sud Capital Apport Holding S.A. ....	28701
Pepp2 S.A. ....	28658	Svenska Finans Group Holding S.A. ....	28659
PM France 1 S.à r.l. ....	28658	Systemberatung S.à r.l. ....	28677
PM France 2 S.à r.l. ....	28658	System Trading International S.A. ....	28677
Poya Investissements S.A. ....	28659	T4 S.à r.l. ....	28667
Projection S.A. ....	28665	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. ....	28684
Projection S.A. ....	28659	Tansad SA ....	28703
Projection S.A. ....	28659	TE Holding S.à r.l. ....	28684
PSC Luxembourg S.à r.l. ....	28702	TEN-X S.A. ....	28685
Quad II Holdings S.à r.l. ....	28665	TGC Luxembourg GMBH ....	28685
Ratree S.A. ....	28666	The Majestic Holding S.A. ....	28685
Resource Partners Holdings III S.à r.l. ....	28666	Thule SPF S.A. ....	28693
Resource Partners Holdings II S.à r.l. ....	28665	Titan SPF S.A. ....	28693
Resource Partners Holdings IV S.à r.l. ....	28666	Tsara FO ....	28693
Sargas S.à r.l. ....	28677	Ulysses Finance S.à r.l. ....	28693
Sargas S.à r.l. ....	28678	UNICconnect S.A. ....	28693
Sargas S.à r.l. ....	28678	UNICconnect S.A. ....	28694
Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial ....	28667	United First Partners ....	28704
S.C.L. Holding S.A. ....	28666	VF Investments S.à r.l. ....	28699
Sensation Piste Location ....	28667	Victor Finance S.A. ....	28699
Service Audio Video S.A. ....	28678	Vitus Topco S. à r.l. ....	28694
SFG (International) S.A. SPF ....	28659	Waalfin Holding S.A. ....	28700
S.M.S. Finance S.A. ....	28666	Way HoldCo S.à r.l. ....	28667
Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A. .....	28667	Way Invest S.A. ....	28700
Spawnt Private S.à r.l. ....	28677	Wolverton Mountain SPF S.A. ....	28700
		Zakhem International S.A. ....	28679

**PEPP1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.677.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 8 février 2011*

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, Val Ste Croix, L - 1371 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L - 1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023688/11.

(110028248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Pepp2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 8 février 2011*

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, Val Ste Croix, L - 1371 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L - 1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023689/11.

(110028233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> février 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mikael Gutierrez, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2011023691/15.

(110028678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> février 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mikael Gutierrez, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2011023692/15.

(110028679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Poya Investissements S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

Le siège social de la société POYA INVESTISSEMENTS S.A., à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid, inscrite au R.C.S de Luxembourg, section B numéro 108065, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg le 15 février 2011.

Maître Daniel PHONG

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2011023693/11.

(110028289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Projection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 116.942.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, je vous donne ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur que j'occupais au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 février 2011.

René FALTZ.

Référence de publication: 2011023694/11.

(110028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Projection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 116.942.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, je vous donne ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur que j'occupais au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Thomas FELGEN.

Référence de publication: 2011023695/11.

(110028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**SFG (International) S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Svenska Finans Group Holding S.A.).**Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 53.153.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.153, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 71 du 10 février 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 629 du 5 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent MOES, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial („SPF“).

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "SFG (International) S.A. SPF".

3) Restructuration du capital social

4) Renouvellement du capital autorisé

5) Adaptation et refonte complète des statuts.

6) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "SFG (International) S.A. SPF".

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, après avoir entendu le rapport dûment motivé du conseil d'administration, en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, pour permettre au Conseil d'Administration de suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans, de fixer le nouveau capital autorisé à un million d'euros (1.000.000,-EUR) et de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de diminuer la valeur nominale des actions de mille cent quinze euros (1.115,-EUR) pour le ramener de son montant actuel de mille deux cent quarante euros (1.240,-EUR) par action à vingt-cinq euros (25,-EUR) par action et d'émettre des nouvelles actions, de sorte que le capital social de quatre-vingt et un mille deux cent cinquante euros (80.600,-EUR), sera représentée par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Les nouvelles actions sont attribuées aux actionnaires au pro rata de leur participation actuelle.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

## STATUTS

### Titre préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la Loi, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société prend la dénomination de 'SFG (International) S.A. SPF .

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ('SPF').

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays ou à l'étranger par décision de l'assemblée.

### Titre II. - Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt et un mille deux cent cinquante euros (80.600,-EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million euros (1.000.000,EUR) et sera représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2010 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes. Le conseil d'administration peut dans le cadre de cette augmentation procéder à la création de différentes catégories ainsi que de différentes classes d'actions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Pour autant que les conditions de leur émission ou souscription n'y en dérogent pas, toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire, propriétaire d'une action donnant droit à une voix, pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant que (i) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres

participants, (ii) la réunion de l'assemblée générale est transmise en direct et en continue et (iii) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un seul actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs sont rééligibles sans limitation. En absence d'une renonciation expresse, un administrateur est réputé se poser rééligible à la fin de son terme. Cette rééligibilité présumée équivaut à une proposition obligatoire par le Conseil de surveillance.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés sous l'observation des dispositions de l'article 15 des présents statuts. Le refus d'un candidat proposé par le Conseil de surveillance n'est valablement possible qu'avec trois quarts des voix émis dans une assemblée ou quatre vingt dix (90) pourcent du capital votant est présent ou représenté.

Un administrateur ne pourrait être révoqué à un moment quelconque que par décision motivée de l'assemblée générale des actionnaires prise avec trois quarts des voix émis dans une assemblée ou quatre vingt dix (90) pourcent du capital votant est présent ou représenté.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée par un des administrateurs restant en fonction, jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant que (i) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (ii) la réunion de l'assemblée générale est transmise en direct et en continue et (iii) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra prendre des décisions par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, qui produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. L'écrit constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou les extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un(1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration peut installer un Conseil de surveillance, dont les membres sont nommés pour le premier fois par le Conseil d'administration. Un règlement gouverne le fonctionnement et l'adhésion du Conseil d'administration. Un membre du Conseil de surveillance ne peut pas être membre du Conseil d'administration.

Le Conseil de surveillance seul a le droit de proposer à l'assemblée générale de façon liant et obligatoire les personnes éligibles pour devenir membre du Conseil d'administration.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et des réserves distribuables.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés par le conseil d'administration sous l'observation des règles y relatives.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 19.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.



### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ('SPF'), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Vincent MOES, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4026. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006955/311.

(110007250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

#### **Projection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 116.942.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2011.

LOMAC S.A.

Référence de publication: 2011023696/12.

(110028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

#### **Quad II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.709.

Par résolutions prises en date du 9 février 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011023698/15.

(110028197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

#### **Resource Partners Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.251.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61217 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023700/10.

(110028332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Resource Partners Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 156.604.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61213 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023702/10.

(110028361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Resource Partners Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 156.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61214 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023703/10.

(110028420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Ratree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 116.853.

*Extrait du conseil d administration du 01/02/11*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINISTRATEURS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier comme suit : 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011023704/16.

(110028137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**S.C.L. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 130.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023709/9.

(110028603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**S.M.S. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 109.745.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023711/10.

(110028661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 132.357.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2011023712/11.

(110028190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Sensation Piste Location, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 107.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023713/10.

(110028624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**S.D.V.V., Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 105.980.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 janvier 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- M. Fernand HEIM, directeur financier,
- M. Marc SCHMIT, chef comptable,
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET, administrateur de sociétés,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, sont nommés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Romain KETTEL, également administrateur-délégué, M. André PIPPIG et Mme Paule KETTEL-STRENG, démissionnaires.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31.12.2008.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011023714/23.

(110028512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. T4 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.848.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of T4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph

Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 229 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134.848. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting is declared open at 8.00 a.m, with Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Rémy BONNEAU, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the Company to “Way HoldCo S.à r.l.”.

2. To create, in addition to the ordinary shares, seven (7) new classes of shares namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares and the class G shares and to convert one hundred (100) existing ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To increase the share capital of the Company by an amount of sixty-nine million four hundred and fifty-eight thousand seventy-two euro (EUR 69,458,072.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of sixty-nine million four hundred seventy thousand five hundred and seventy-two euro (EUR 69,470,572.-), without issuing new shares to the existing shareholders, and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of five thousand five hundred and fifty-six euro point six four five seven six (EUR 5,556.64576.-) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of five thousand five hundred and fifty-seven euro point six four five seven six (EUR 5,557.64576.-) per share, by both a contribution in cash and a contribution in kind by the existing shareholders of the Company.

4. To decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-nine million four hundred and fifty-eight thousand seventy-two euro (EUR 69,458,072.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-nine million four hundred seventy thousand five hundred and seventy-two euro (EUR 69,470,572.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of five thousand five hundred and fifty-six euro point six four five seven six (EUR 5,556.64576) so as to reduce it from its current amount of five thousand five hundred and fifty-seven euro point six four five seven six (EUR 5,557.64576) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

5. To set the amount of the Company’s subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6. To amend articles 1 (third paragraph), 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

7. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above.

8. Miscellaneous.

(ii) that the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed;

(iii) that the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary;

(v) that the present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting of the shareholders has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company to “Way HoldCo S.à r.l.”.

### Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create, in addition to the ordinary shares, seven (7) new classes of shares namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares and the class G shares and to convert one hundred (100) existing ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are all held as follows:

- Triton Managers II Limited acting as General Partner of Triton Fund II LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) (“Triton Fund II LP”): ten thousand four hundred (10,400) ordinary shares, ten (10) class A shares, ten (10) class B shares, ten (10) class C shares, ten (10) class D shares, ten (10) class E shares, ten (10) F shares and twelve (12) class G shares;

- Triton Managers II Limited acting as General Partner of Triton Fund II No.2 LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) (“Triton Fund II No.2 LP”): six hundred seventy-seven (677) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share and one (1) class G share;

- Triton Managers II Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund (Executives) LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) (“TWO Triton Fund (Executives) LP”): four hundred seventy-three (473) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share and one (1) class G share;

- TFF Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) (“TWO Triton Fund F&F LP”): five hundred eighty-six (586) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share and one (1) class G share; and

- Triton Managers II Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F No.2 LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) (“TWO Triton Fund F&F No.2 LP”): two hundred sixty-four (264) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share and one (1) class G share.

### Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-nine million four hundred and fifty-eight thousand seventy-two euro (EUR 69,458,072.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of sixty-nine million four hundred seventy thousand five hundred and seventy-two euro (EUR 69,470,572.-), without issuing new shares to the existing shareholders, and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of five thousand five hundred and fifty-six euro point six four five seven six (EUR 5,556.64576.-) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of five thousand five hundred and fifty-seven euro point six four five seven six (EUR 5,557.64576.-) per share, by both a contribution in cash in an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-two euro (EUR 69,164,572.-) (the “Contribution in Cash”) and a contribution in kind (the “Contribution in Kind”) by the existing shareholders consisting in receivables, as further described in a special report drawn up by the Company’s board of managers.

Thereupon appeared Maître Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of (i) Triton Managers II Limited, acting as General Partner of: Triton Fund II LP, TWO Triton Fund (Executives) LP, TWO Triton Fund F&F No.2 LP and Triton Fund II No. 2 LP and (ii) TFF Limited, acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F LP (together the “Contributors”).

With respect to the contribution in cash, an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-two euro (EUR 69,164,572.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Contribution in Kind represents an aggregate value of two hundred ninety-three thousand five hundred euro (EUR 293,500.-).

Proof of the ownership by the Contributors of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Contributors acting through their duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Contributors acting through their duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued, which report has been presented to the general meeting of the shareholders and to the undersigned notary.

Thereupon, the extraordinary general meeting of shareholders resolves (i) to accept the said payments by the Contributors and (ii) to acknowledge the effectiveness of the increase of the nominal value of the Company's shares.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-nine million four hundred and fifty-eight thousand seventy-two euro (EUR 69,458,072.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-nine million four hundred seventy thousand five hundred and seventy-two euro (EUR 69,470,572.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of five thousand five hundred and fifty-six euro point six four five seven six (EUR 5,556.64576.-) so as to reduce it from its current amount of five thousand five hundred and fifty-seven euro point six four five seven six (EUR 5,557.64576.-) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

#### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Sixth resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 1 (third paragraph), 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 1 (third paragraph) shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of “Way HoldCo S.à r.l.””

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares (the “Ordinary shares”), fourteen (14) class A shares (the “Class A shares”), fourteen (14) class B shares (the “Class B shares”), fourteen (14) class C shares (the “Class C shares”), fourteen (14) class D shares (the “Class D shares”), fourteen (14) class E shares (the “Class E shares”), fourteen (14) class F shares (the “Class F shares”) and sixteen (16) class G shares (the “Class G shares”) altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 23 and 24 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

As a result, article 6 shall from now on read as follows:

“ **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits will apply accordingly.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5 %) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5 %) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class D shares, and, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class E shares, and, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class F shares, and, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class G shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class G shares, based on their respective shareholding in the Class G shares.

Should no Class G shares be in issue or should all the Class G shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 23, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 24 shall from now on read as follows:

“ **Art. 24. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities;
- (ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares and Class G shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits.”

### Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 8.10 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société T4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 29 janvier 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.848. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Way HoldCo S.à r.l.".

2. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de sept (7) nouvelles catégories de parts sociales dénommées les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F et les parts sociales de catégorie G et conversion de cent (100) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille soixante-douze euros (EUR 69.458.072.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de soixante-neuf millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.470.572.-), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cinq mille cinq cent cinquante-six euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.556,64576.-) afin de la porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1.-) par part sociale à un montant de cinq mille cinq cent cinquante-sept euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.557,64576) par part sociale, à la fois par un apport en numéraire et par un apport en nature des associés existants de la Société.

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille soixante-douze euros (EUR 69.458.072.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.470.572.-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), sans annulation de parts sociales, et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cinq mille cinq cent cinquante-six euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.556,64576) afin de la porter de son montant actuel de cinq mille cinq cent cinquante-sept euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.557,64576) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1.-) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

5. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales



de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6. Modification des articles 1<sup>er</sup> (troisième paragraphe), 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

7. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus proposées.

8. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, a requis du notaire instrumentant qu'il acte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Way HoldCo S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, sept (7) nouvelles catégories de parts sociales dénommées les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F et les parts sociales de catégorie G et conversion de cent (100) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues comme suit:

- Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de Triton Fund II LP, un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («Triton Fund II LP»): dix mille quatre cents (10.400) parts sociales ordinaires, dix (10) parts sociales de catégorie A, dix (10) parts sociales de catégorie B, dix (10) parts sociales de catégorie C, dix (10) parts sociales de catégorie D, dix (10) parts sociales de catégorie E, dix (10) parts sociales de catégorie F et douze (12) parts sociales de catégorie G;

- Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de Triton Fund II No.2 LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («Triton Fund II No.2 LP»): six cent soixante-dix-sept (677) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G;

- Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund (Executives) LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («TWO Triton Fund (Executives) LP.»): quatre cent soixante-treize (473) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G;

- TFF Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («TWO Triton Fund F&F LP.»): cinq cent quatre-vingt-six (586) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G; et

- Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F No.2 LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («TWO Triton Fund F&F No.2 LP.»): deux cent soixante-quatre (264) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G.

### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille soixante-douze euros (EUR 69.458.072.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de soixante-neuf millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.470.572.-), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, et d'augmenter la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cinq mille cinq cent cinquante-six euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.556,64576) afin de la porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1.-) par part sociale à un montant de cinq mille cinq cent cinquante-sept euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.557,64576) par part sociale, à la fois par un apport en numéraire d'un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.164.572.-) (l'«Apport en Numéraire») et par un apport en nature (l'«Apport en Nature») des associés existants consistant en des créances, telle que plus explicitement définies dans un rapport spécial dressé par le conseil de gérance de la Société.

A comparu Maître Michael JONAS, susmentionné, agissant en sa capacité de représentant dûment autorisé de (i) Triton Managers II Limited, agissant en tant que General Partner de: Triton Fund II LP, TWO Triton Fund (Executives) LP, TWO Triton Fund F&F No.2 LP and Triton Fund II No.2 LP, et (ii) TFF Limited, agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F LP (ensemble les «Apporteurs»).

Eu égard à l'Apport en Numéraire, un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.164.572.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

L'Apport en Nature représente une valeur totale de deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros (EUR 293.500,-).

Preuve de la détention de l'Apport en Nature par les Apporteurs a été donnée au notaire instrumentant.

Les Apporteurs agissant par le biais de leur représentant dûment nommé déclarèrent que l'Apport en Nature est libre de tout gage ou engagement ou charge, suivant ce qui s'applique, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transmission de l'Apport en Nature de la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les Apporteurs agissant par le biais de leur représentant dûment nommé déclarèrent également qu'un rapport a été dressé par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué, lequel rapport a été présenté à l'assemblée générale des associés et au notaire instrumentant.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide ainsi (i) d'accepter lesdits paiements par les Apporteurs et (ii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille soixante-douze euros (EUR 69.458.072.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.470.572.-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), sans annulation de parts sociales, et de réduire la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cinq mille cinq cent cinquante-six euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.556,64576) afin de la porter de son montant de cinq mille cinq cent cinquante-sept euros virgule six quatre cinq sept six (EUR 5.557,64576) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1.-) par part sociale et d'allouer le surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

### Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 1<sup>er</sup> (troisième paragraphe), 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

L'article 1<sup>er</sup> (troisième paragraphe) aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination de «Way HoldCo S.à r.l.».

L'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), quatorze (14) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), quatorze (14) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), quatorze (14) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), quatorze (14) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), quatorze (14) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), quatorze (14) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F») et seize (16) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), ensemble les «actions». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 23 et 24 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

L'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 23 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables.»

L'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, et enfin,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale soit à (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G soit à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 23, ou (ii) soit à une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées). Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

L'article 24 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F et de parts sociales de catégorie G dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 23 concernant la répartition des profits.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euro (EUR 6.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.10 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Bonneau, M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2010. Relation: RED/2010/1994. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): ELS.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006983/512.

(110006796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Spawnt Private S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 152.282.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 31 janvier 2011, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011023715/17.

(110028614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**System Trading International S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 3.986.100,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 79.774.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé du 16 février, 2011*

L'associé de System Trading International S.A. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marjoleine van Oort de sa fonction de Administrateur B de la Société, avec effet immédiat;  
- de nommer Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de sa fonction de Administrateur B de la Société avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2012;

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023718/15.

(110028615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Systemberatung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 2-4, rue Nicolas Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 146.723.

—  
Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023719/10.

(110028634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Sargas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.406.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011023720/11.

(110028300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Sargas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.406.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011023721/11.

(110028301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Sargas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.406.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011023722/11.

(110028302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Service Audio Video S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 66-68, rue de Differdange.  
R.C.S. Luxembourg B 58.342.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023724/10.

(110028270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Spes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 520.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 75.275.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2011*

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2011 que:

- la démission de Monsieur Frank Walenta de son mandat de gérant est acceptée avec effet immédiat;
- la démission de Madame Marjoleine Van Oort de son mandat de gérant est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Fabio Gasperoni, né le 4 août 1978 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Monsieur Christoph Kossmann, né le 21 juin 1957 à Homburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied, Allemagne, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont nommés gérants de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabio Gasperoni / Corinne Bitterlich  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011023728/24.

(110028501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Zakhem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.430.

In the year two thousand ten, on the second day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme holding having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 13430, incorporated pursuant to a deed received on 15 December 1975 by Me Robert ELTER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 55 of 19 March 1976, (herewith the "Company").

The Articles of Incorporation of the company have been amended several times and for the last time on 18 August 2005 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 522 of 11 March 2006.

The meeting is presided by Mrs Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the status of the company so that the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929.

2. Amendment of article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**French version**

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

**English version**

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

3. Amendment of article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**French version**

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.»

**English version**

" **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of ZAKHEM INTERNATIONAL S.A."

4. Amendment of articles 11 and 16 of the by-laws, in order to adapt them to the law of August 25, 2006 amending the law on Commercial Companies, as follows:

**French version**

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

**English version**

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

*First resolution*

The meeting decides to amend the status of the company so that henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 and amends consequently article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of 10 August 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected modification.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of ZAKHEM INTERNATIONAL S.A."

*Third resolution*

The meeting decides to modify articles 11 and 16 of the by-laws, in order to adapt them to the law of 25 August 2006 amending the law on Commercial Companies, as follows:



" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 950.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 13430. La société susvisée a été constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1975 par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 55 du 19 mars 1976, (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 18 août 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 11 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, désignant comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation.

L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### Version française

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

#### Version anglaise

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

3. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### Version française

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.»

#### Version anglaise

" **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of ZAKHEM INTERNATIONAL S.A."

4. Modification des articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi sur les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

#### Version française

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

#### Version anglaise

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et modifie en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec cette modification.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi sur les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 950.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jacqueline HONYMUS, Carine GRUNDHEBER, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2010. Relation GRE/2010/4330. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007013/233.

(110007191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Steelgold Trading SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023729/9.

(110028604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Stentor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 53.425.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023730/10.

(110028381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.659.

Par la présente je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de la société STRB Investments I S.à r.l. RCS Luxembourg B108.659 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 Octobre 2008.

Cyril Lamorlette.

Référence de publication: 2011023731/10.

(110028120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Sublim Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.498.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) Administrateurs*

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi
- Mademoiselle Sandra BORT OLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) Commissaire aux comptes*

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2045.

Luxembourg, le 4 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011023732/23.

(110028212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.042.814.873,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011023735/10.

(110028484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

*Beschluss des Verwaltungsrates*

Der Verwaltungsrat hat; in seiner außerordentlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2010; Dr. Erwin MÖLLER, beruflich wohnhaft in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, zum Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 17. Dezember 2010 und bis zur Generalversammlung welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2013 beschließt, ernannt.

Luxemburg, den 15. Februar 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011023734/15.

(110028303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**TEN-X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023737/9.

(110028605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**TGC Luxembourg GMBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 137.946.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 04.02.2011 geht hervor das der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattsgaessel nach L - 6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15.02.2011.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2011023739/16.

(110028335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**The Majestic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.903.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023740/12.

(110028583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Dukaat S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Dukaat S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.509.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-seventh of December.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company DUKAAT S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 60.509 (NIN 1997 4008 044),

incorporated by deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on the 5<sup>th</sup> of August 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 655 of November 24, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the annual general meeting of the shareholders on the 11<sup>th</sup> of May 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 807 of November 4, 2000.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 31<sup>st</sup> of March 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1140 of June 10, 2009.

The corporate capital is set at one million ninety thousand Euro (€ 1.090.000.-), represented by two thousand four hundred (2.400) shares with no par value.

The meeting is presided by Mr. F.H.R. SONNENSCHNEIN, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

who appoints as secretary Mr. I. BLOYS VAN TRESLONG, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Complete restating of the articles of incorporation.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

*Second resolution*

The meeting decides a complete restating of the articles of incorporation to give them the following reading:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of DUKAAT S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

**Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at ONE MILLION NINETY THOUSAND EURO (€ 1.090.000.-), divided into two thousand four hundred (2.400) shares with no par value.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of May at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons



or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUKAAT S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.509 (NIN 1997 4008 044),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 24 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 du 4 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1140 du 10 juin 2009.

Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-dix mille Euros (€ 1.090.000.-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est présidée par Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur I. BLOYS VAN TRESLONG, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Refonte complète des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de DUKAAT S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (€ 1.090.000.-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P.J.H. HERMSE, F.H.R. SONNENSCHNEIN, I. BLOYS VAN TRESLONG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 janvier 2011. Relation: ECH/2011/4. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007564/393.

(110008774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Thule SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023742/10.

(110028382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Titan SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.613.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023743/10.

(110028383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Tsara FO, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 98, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg F 7.722.

## EXTRAIT

Suite à une erreur matérielle concernant le dépôt de la constitution de l'association en rubrique, en date du 30 septembre 2008, déposé au Registre de Commerce sous le numéro L080144474.04, il y lieu de lire «Signé: G. BERSCHIED; M. DELL; M. FLAMMANG; J. KUGENER; A. REUTER; D. GERARD; M. SIMON; H. SCHAEFERS; J.R. ERPELDING; M. HEMMER; P. DECKER» en ce qui concerne les comparants présents lors de la signature de l'acte, enregistré à Luxembourg le 18 juillet 2008, relation LAC/2008/29813.

Luxembourg, le 16 février 2011.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011023745/15.

(110028688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023748/10.

(110028568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**UNICConnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 57.608.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

LUXEMBOURG, le 27 janvier 2011.

Monsieur PHONG Arthur.

Référence de publication: 2011023750/10.

(110028140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**UNICConnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 57.608.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

LUXEMBOURG, le 27 janvier 2011.

Mademoiselle BRUCKER Isabelle.

Référence de publication: 2011023751/10.

(110028140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.023.

La fusion par absorption telle qu'envisagée entre Vitus Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.023, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 février 2007, publié au Mémorial N° 852 daté du 11 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire prénommé, le 17 décembre 2008, publié au Mémorial N° 301 daté du 11 février 2009, agissant en tant que société absorbante et la société suivante:

1. Vitus Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.878, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 février 2007, publié au Mémorial N° 791 daté du 4 mai 2007, agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 janvier 2010, numéro 2,

a été réalisée avec effet au 4 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Patricia Sondhi.

Référence de publication: 2011023753/25.

(110026820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Finance Invest Luxembourg Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Finance Invest Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.663.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, "FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A.", established and with its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 94.663, incorporated in accordance with a deed received by Gérard LECUIT, notary then residing in Luxembourg, on June 20<sup>th</sup>, 2003, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 854 of August 20<sup>th</sup>, 2003, which Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Sandrine ORTWERTH, private employee, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Nicole HENOUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

*Agenda:*

1. Waiver of legal terms relating to notice of the meeting;
2. Removal of the word holding and of any reference to special provisions regarding the tax status of holding companies appearing in the Articles of Incorporation;
3. Change of the name of the company from "FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A." into "FINANCE INVEST LUXEMBOURG Spf S.A." and consequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation;
4. Change from a société anonyme holding to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of Article 4 of the company's memorandum and Articles of Incorporation so that it will now be read as follows:

"The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.";

5. Introduction of legal provisions relating to corporations with a single shareholder and amendment of Articles 6 and 9 of the Articles of Incorporation to adapt to sole ownership;

6. Removal at Article 13 of the words: "and the first time in the year 2004";

7. Removal at Article 14 of the words: "with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2003".

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at this general meeting, the general meeting waives the convening to the meeting, the shareholders are considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them beforehand.

*Second resolution*

The general meeting decides to delete the word "holding" and any reference made to special provisions regarding the tax status of holding companies appearing in the Articles of Incorporation.

*Third resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A." into "FINANCE INVEST LUXEMBOURG Spf S.A.", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of shares following a management company (SPF) of Luxembourg, called "FINANCE INVEST LUXEMBOURG Spf S.A."."

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to change the company's current status as société anonyme holding to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and to amend, accordingly, Article 4 of the company's Articles of Incorporation so that it will now be read as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.";

rations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.”

*Fifth resolution*

The general meeting decides to introduce legal provisions relating to corporations with a sole shareholder and to amend Article 6 and 9 of the Articles of Incorporation, so that these should now be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company is managed by a board composed of at least three members. Directors, respectively, sole director, if any, are appointed for a term not exceeding six years. They may be reappointed. The board elects a president and if it deems it necessary a vice-president.

If upon resignation, death or otherwise, a director appointed by the General Assembly becomes vacant, the remaining directors may temporarily fill the vacancy. In this case, the General Assembly at its next meeting, conducts the final election.

In case where the company has a sole shareholder and that that fact was duly noted, the functions of the board of directors may be assigned to one person, who needs not to be the sole shareholder himself, called in this case the sole director.

When a company is appointed as administrator, it must appoint a permanent representative in charge of executing this mission on behalf of the corporation.

This representative is subject to the same conditions and the same liability as if he would act on behalf and for its own account, without prejudice to the liability of the corporation he represents. It can withdraw its representative if it simultaneously appoints a successor.

The appointment and termination of office of permanent representative are submitted to the same rules of filing and advertising that if he would act in his name and for its own account.

Administrators, members of this body and any person called to attend meetings of these bodies, as the sole director must not disclose, even after leaving office, the information they have on the company and whose disclosure would be likely to prejudice the interests of the Company, except in cases where such disclosure is required or permitted by law or regulation applicable to limited companies or public interest.”

“ **Art. 9.** The Company is committed either by the signature of two directors or by the individual signature of the person delegated by the Board of Directors or by the individual signature of the sole director.”

*Sixth resolution*

The general meeting decides to remove from Article 13 of the articles of Incorporation the words “and the first time in the year 2004”, so that Article 13 should now be read as follows:

“ **Art. 13.** The annual general meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of June at 3 p.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.”

*Seventh resolution*

The general meeting decides to remove from Article 14 of the articles of Incorporation the words “with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2003”; so that Article 14 should now be read as follows:

“ **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.”

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, «FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A.», établie et ayant son siège social à 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.663, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard



LECUIT, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 854 du 20 août 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

3. Changement de la dénomination de la société de «FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A.» en «FINANCE INVEST LUXEMBOURG Spf S.A.» et modification de l'article 1 des statuts;

4. Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

5. Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un actionnaire unique et modification des articles 6 et 9 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

6. Suppression à l'article 13 des mots: «et pour la première fois en 2004»;

7. Suppression à l'article 14 des mots: «Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003»;

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A.» en «FINANCE INVEST LUXEMBOURG Spf S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tout ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société de gestion de patrimoine familiale (Spf) luxembourgeoise, dénommée «FINANCE INVEST LUXEMBOURG Spf S.A.»»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), et, en conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique, et en conséquence de modifier les articles 6 et 9 des statuts, qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 9.** La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer à l'article 13 des statuts les mots «et pour la première fois en 2004», en conséquence l'article 13 se lira comme suit:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

#### Septième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer à l'article 14 des statuts les mots «par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-un», en conséquence l'article 14 des statuts se lira comme suit:

« **Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ortwerth, N. Henoumont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1205. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007596/249.

(110008037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.714.700,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023754/11.

(110028608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Victor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Claire ALAMICHEL, administrateur, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, administrateur, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Madame Elodie MANTILARO, administrateur, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Madame Marie-Reine TULUMELLO, administrateur, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A., avec siège social sis au 87, Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.563.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023755/38.

(110028527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 185.672.250,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 11 Januar 2011*

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1) Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder werden für ein weiteres Geschäftsjahr gewählt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge wie folgt zusammen:

- 1) DE WAAL Ronald
- 2) HOOGSTRAAL Victor
- 3) PLATTNER Thomas
- 4) VAN NOORD Gert

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluß zum 31. Januar 2011 entscheidet.

2) Der amtierende Rechnungsprüfer PricewaterhouseCoopers der Gesellschaft wird für ein weiteres Geschäftsjahr gewählt. Sein Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluß zum 31. Januar 2011 entscheidet.

Luxemburg, den 11. Januar 2011.  
Waalfin Holding S.A.

Référence de publication: 2011023756/21.

(110028424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Wealth Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 98.924.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2011.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011023758/12.

(110028525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Wolverton Mountain SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023759/10.

(110028384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Sud Capital Apport Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 93.493.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Carinvest and Building Company Limited., ayant son siège social à Mareva House, 4 Georges Street, Nassau, Bahamas

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 6 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société Sud Capital Apport Holding S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.493, a été constituée suivant acte reçu le 24 avril 2003, acte publié le 4 juin 2003 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 609;

2. Le capital social de la société s'élève à € 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de valeur nominale de € 10,- (dix Euros) chacune, intégralement libérées.

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société Sud Capital Apport Holding S.A.;

4. L'Actionnaire unique approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;

5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012365/43.

(110013288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**STENTOR et Cie SPF S.A., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023203/11.

(110027869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**PSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.768.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of December,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appears:

the sole shareholder of the Company is PSC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, a limited liability company incorporated under the Laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4168243, with registered office C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, U.S.A.;

here represented by Mrs Rachel Uhl, residing professionally at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, MA USA, on November 1, 2010;

the said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PSC Luxembourg S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 123.768, incorporated by notarial deed enacted on December 22, 2006 by and before the undersigned notary, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 445 on March 23, 2007 (the "Company");

The sole shareholder of the Company requests the notary to act that:

- The sole shareholder of the Company is PSC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, prequalified;
- The 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand;
- The appearing party declares to have full knowledge of the Articles of association and the financial standings of the Company;
- The appearing party approves the accounting situation as at 21 December, 2010, a copy of which is annexed to the present deed;
- The Company does not hold any immovable property;
- The appearing party declares it holds all the share capital and has decided to liquidate the Company, the latter having ceased all activity;
- Consequently, it declares the early dissolution of the Company with immediate effect and its liquidation;
- The appearing party declares that it takes over all the assets, and has paid off most debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and known commitments of the Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability;
- That the appearing party grants fully discharges of any potential liability to the managers of the Company for the performance of their mandates;
- Consequently, the liquidation of the Company is completed and it is thus considered definitely closed and liquidated;
- The documents of the Company will be kept for a period of five years at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

l'associée unique de la Société est PSC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, inscrite au Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4168243, ayant son siège social C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY à 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA Etats-Unis d'Amérique, le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de PSC Luxembourg S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.768, constituée suivant acte notarié en date 22 décembre 2006, par devant le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 445 du 23 mars 2007 (la "Société").

L'associée unique demande au notaire d'acter ce qui suit:

- L'associée unique de la Société est PSC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, prequalifiée;
- Les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social, sont représentées et la séance peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour de laquelle l'associée unique déclare expressément être dûment informée.
- Que la partie comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que la partie comparante approuve la situation comptable au 21 décembre 2010, une copie étant attachée au présent acte;
- Que ladite Société ne possède aucun immeuble;
- Que la partie comparante déclare être détentrice de l'intégralité des parts sociales et a décidé de dissoudre et de liquider ladite Société, celle-ci ayant cessé toute activité;
- Que en conséquence, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
- Que la partie comparante se trouve donc investie de tous les éléments d'actifs, qu'elle a réglé la majorité des dettes de la Société dissoute et s'engage à reprendre tous les actifs, dettes et autres engagements connus de la Société dissoute et répondra personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle;
- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- Qu'en conséquence, la liquidation de la Société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58973. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012296/103.

(110013368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

**Tansad SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.882.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANSAD S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011023213/11.

(110028109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Nixxis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 février 2011*

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La démission du délégué à la gestion journalière Luc Van Nerom, demeurant 93, Appelboomstraat, B-1602 St-Pieters-Leeuw est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Référence de publication: 2011023135/13.

(110027629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**PEOPLE PRIMETIME GROUPE, Groupement Européen d'intérêt économique, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg D 91.

—  
*Résolution du Conseil de gestion du 23 décembre 2010*

S'est réunie le 23 décembre 2010

Le conseil de gestion prend acte des résolutions suivantes:

1. Démission de MOMENTO, représentée aux fins des présentes par Meulemans Jean-Claude.
2. Démission Monsieur Rastelli Mario faisant son enseigne son le nom de MoRe-Code,
3. Démission de CAP2ZEN, représentée aux fins des présentes par Alsteen Nathalie.
4. Démission de WINNING TEAM, représentée aux fins des présentes par Charles Luc.
5. Démission de DECLERQ & ASSOCIES SPRL, représentée aux fins des présentes par Declercq Philippe
6. Démission de THERAPEUTIA , représentée aux fins des présentes par Hansoul Brigitte.
7. Démission de THERAPEUTIA , représentée aux fins des présentes par Wauthier Yves.
8. Démission de METAPHORM sarl, représentée aux fins des présentes par Ziegel Guillaume.
9. Changement du siège social de la société vers Rue de Hespérange , 5 L-1731 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023687/22.

(110028171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**United First Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 148.341.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de la société, tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010, la résolution suivante:

- L'assemblée générale décide de nommer Madame Véronique De Meester, née le 24 mai 1955 à Ixelles (Bruxelles), résident professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au poste d'Administrateur de classe D de la société et ce pour une période indéterminée.

Dépôt rectificatif en remplacement de la mention enregistrée et déposée le 20/07/2010 sous le numéro L100107789.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023220/15.

(110027770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.